ASSOCIATION A'VENCE
Siège Social :
Mairie - 54 rue de la République
08410 BOULZICOURT

<<<>>>

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

<<<>>>



"DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES"
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est
16, Av. François Mitterrand
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION A'VENCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 17 juin 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' "ASSOCIATION A'VENCE" relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous vous précisons que votre association n'étant pas tenue de désigner un Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024, les comptes clos le 31 Décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels « Référentiel comptable : méthodes générales » relatif à la première application du règlement ANC 2022-06, portant notamment sur la présentation des états financiers et ayant conduit à des reclassements de rubriques.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes de loi et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Charleville-Mézières, le 12 Juin 2026

"DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES"
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est

Pierre Dumont
Mandataire social
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

A'VENCE - Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 *(document généré le 28/05/2026)*

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations incorporelles				
208000 - Autres immobilisations incorporelles	6 009,60		6 009,60	6 009,60
Immobilisations corporelles				
218000 - Autres immobilisations corporelles	20 112,98		20 112,98	24 918,00
Autres immobilisations financières				
271000 - Titres immobilisés (droit de propriété)	15,00		15,00	15,00
275000 - Dépôts et cautionnements versés	420,00		420,00	
Amortissements des immobilisations				
280000 - Amortissements des immobilisations incorporelles	-2 337,20		-2 337,20	-2 337,20
281000 - Amortissements des immobilisations corporelles	-8 350,39		-8 350,39	-7 360,06
Total actif immobilisé	**15 869,99**		**15 869,99**	**21 245,34**
ACTIF CIRCULANT				
TIERS				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	2 435,28		2 435,28	102,00
416000 - Clients douteux	201,00		201,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
437800 - Autres organismes sociaux - divers	1 038,50		1 038,50	
État et autres collectivités publiques				
441700 - Subventions d'exploitation	33 544,75		33 544,75	60 980,42
448700 - Produits à recevoir	33 229,15		33 229,15	
Comptes de régularisation				
486000 - Charges constatées d'avance	21,94		21,94	
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
512001 - Banques - A'VENCE	15 052,80		15 052,80	12 711,73
512002 - Banques - LIVRET A	77 881,04		77 881,04	77 735,41
512003 - Banques - COMPTE SUR LIVRET	30 052,50		30 052,50	
Caisse				
531001 - Caisse - A'VENCE	573,82		573,82	460,02
Total actif circulant	**194 030,78**		**194 030,78**	**151 989,58**
Total Actif	**209 900,77**		**209 900,77**	**173 234,92**

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VC

Passif

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	101 516,79	101 516,79
Subventions d'investissement		
131000 - Subventions d'investissement reçues	16 228,42	16 639,88
Projet associatif et fonds dédiés		
194000 - Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	23 100,00	27 296,67
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	26 378,82	
Total capitaux propres	**167 224,03**	**145 453,34**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 829,40	4 604,74
Total provisions	**2 829,40**	**4 604,74**
DETTES		
TIERS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	9 374,27	9 109,09
408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues	184,00	
Personnel et comptes rattachés		
421000 - Personnel - Rémunérations dues	554,75	5 115,51
428200 - Provisions congés payés	6 049,51	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
431000 - Sécurité sociale	2 958,89	7 640,24
437020 - MUTEX	438,12	
437030 - Harmonie Mutuelle	813,17	
437040 - MALAKOFF MEDERIC retraite	2 858,94	
437080 - UNIFORMATION	1 575,73	
438000 - Organismes sociaux - Charges à payer	28,96	
État et autres collectivités publiques		
442100 - Prélèvements à la source (IR)	18,45	
448600 - UNIFORMATION (852783653)	719,16	
Débiteurs divers et créditeurs divers		
467000 - Divers - comptes débiteurs et produits	92,82	1 128,00

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VC

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
à recevoir		
Comptes transitoires ou d'attente		
472000 - Dépenses à classer	334,00	
Comptes de régularisation		
487000 - Produits constatés d'avance	13 846,57	184,00
Total dettes	**39 847,34**	**23 176,84**
Total Passif	**209 900,77**	**173 234,92**

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VC

COMPTE DE RESULTAT

A'VENCE - Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTES DE PRODUITS ET SERVICES	168664,15	153751,26
SUBVENTIONS	98658,22	75483,55
PRODUITS DE GESTION	15141,22	1343,58
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	8135,84	23028,56
TOTAL	**290599,43**	**253606,95**
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS	-11626,64	-17725,80
SERVICES EXTERIEURS	-40969,22	-37664,55
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-30712,45	-44964,64
IMPOTS ET TAXES	-3481,10	0,00
CHARGES DE PERSONNEL	-163864,68	-115354,95
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-1032,22	-78,50
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-2235,34	0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-11997,51	-5844,26
TOTAL	**-265919,16**	**-221632,70**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**24680,27**	**31974,25**
PRODUITS FINNACIERS	1698,55	1917,50
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	**1698,55**	**1917,50**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		5343,31
CHARGES EXCEPTIONNELLES		-1746,62
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0,00**	**3596,69**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-39175,00	-39086,25
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	39175,00	39086,25
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL	**26378,82**	**37488,44**

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE COMPTABLE – Exercice 2025

Association : A'VENCE
Clôture : 31 décembre 2025

1. Présentation de l'association

L'association, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet : animation de la vie sociale. L'association est agréée par la CAF des Ardennes et bénéficie, à ce titre, de la prestation de service « Animation locale ».

2. Référentiel comptable : méthodes générales

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2024 relatif au Plan Comptable Général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Le règlement ANC 2022-06, adopté le 4 novembre 2022 et applicable de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, introduit plusieurs modifications impactant la présentation des états financiers ainsi que la comptabilisation de certaines opérations :

- **Résultat exceptionnel** : sa définition a été amendée. Outre les écritures comptables d'origine purement fiscale ainsi que les corrections d'erreurs déjà comptabilisées dans le résultat exceptionnel, dorénavant seuls les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel y sont également inscrits.
- **Transfert de charges** : cette pratique a été supprimée. Les charges concernées sont désormais imputées sur un autre compte ou réaffectées au compte initialement débité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

DUMONT & ASSOCIÉS COMMISSAIRE AUX COMPTES

VC

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'association est soumise à :

- la nomination d'un commissaire aux comptes
- des obligations liées aux subventions publiques supérieures à 153 000 €

3. Principes comptables

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Prudence

4. Immobilisations

- Immobilisations incorporelles : 3 672,40 €
- Immobilisations corporelles : 11 762,59 €
- Immobilisations financières : 435,00 €
- Dotations aux amortissements : 9 168,11 €

⇨ Total net : 15 869,99 €

Tableau des mouvements des immobilisations

Nature	Valeur brute au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	6 009,60 €	0 €	0 €	6 009,60 €
Immobilisations corporelles	24 918,00 €	0 €	-4 805,02 €	20 112,98 €
Immobilisations financières	15,00 €	+420,00 €	0 €	435,00 €

⇨ La diminution correspond à une cession d'immobilisations corporelles

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VC

Tableau des amortissements

Nature	Amortissements au 01/01/2025	Dotations de l'exercice	Sorties / reprises	Amortissements au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	2 337,20 €	0 €	0 €	2 337,20 €
Immobilisations corporelles	7 360,06 €	990,33 €	0 €	8 350,39 €

Le montant des dotations aux amortissements inscrit en comptabilité s'élève à 990,33 € sur l'exercice.

L'écart avec le montant total figurant dans le compte de résultat s'explique par :

- un impact lié à une cession d'immobilisation au cours de l'exercice

Ainsi, les mouvements d'amortissements présentés ci-dessus reflètent uniquement les dotations réelles affectant les immobilisations conservées à la clôture.

5. Actif circulant

- Subventions à recevoir : 33 544,75 €
- Produits à recevoir : 33 229,15 €
- Clients : 2 435,28 €

6. Trésorerie

Banques et caisse : 123 560,16 €

7. Fonds propres

- Report à nouveau : 101 516,79 €
- Résultat de l'exercice : + 26 378,82 €

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VC

8. Fonds dédiés et subventions

- Fonds dédiés : 23 100 €
- Subventions d'investissement : 16 228,42 €
- Quote-part virée au résultat : 12 452,22 €

Les fonds dédiés correspondent à des ressources affectées à des projets non achevés ou non réalisés et à mettre en œuvre en 2026.

9. Compte de résultat

- **Produits d'exploitation : 290 599,43 €**
- **Charges d'exploitation : 265 919,16 €**

⇨ **Résultat net : + 26 378,82 €**

-Principaux produits :

Nature	**Montant 2025**
Usagers	85 058,35 €
Prestations de services CAF	62 955,59 €
SIVU René DAUMAL	13 122,23 €
Mise à disposition de personnel facturée	7 140,90 €
Subventions Région	18 266,67 €
Subventions Département – CD 08	8 630,00 €
Communauté de communes des crêtes	25 556,55 €
Communes et SIVU René DAUMAL	12 365,00 €
Subventions CAF autres	15 740,00 €
Autres subventions	18 100,00 €
Autres produits (dons, activités annexes...)	9 528,30 €

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

10. Subventions publiques

Les subventions financent :

- les activités courantes
- les projets et actions spécifiques
- le fonctionnement de la structure

Les principaux financeurs sont :

- La CAF (présentations de services ALSH et Animation locale, appels à projets)
- État (FDVA, aides apprentissage)
- Collectivités territoriales (communes via le SIVU René DAUMAL, communauté de communes des Crêtes Préardennaises, conseil départemental, conseil régional)
- Organismes publics (CARSAT, MSA, ...)

11. Produits constatés d'avance

Montant : 13 846,57 €

Correspond à des financements rattachés à l'exercice 2026 (conseil départemental des Ardennes, CFPPA)

12. Engagements hors bilan

Aucun engagement significatif identifié

Provision pour risques : 2 829,40 € (reversement de subventions - actions partiellement réalisées)

13. Rémunération des dirigeants

- Rémunérations : néant
- Avantages en nature : néant
- Indemnités éventuelles : néant

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VC

14. Commissaire aux comptes

L'association est dotée d'un commissaire aux comptes, la SAS DUMONT ET ASSOCIES, chargée :

- de certifier les comptes annuels
- de vérifier la régularité et la sincérité des comptes

15. Contributions volontaires en nature

Total : 39 175 €

- Bénévolat : 8 130 €
- Prestations (mise à disposition de personnel) : 9 970 €
- Mise à disposition de locaux : 21 075 €

16. Événements postérieurs

Aucun événement significatif

17. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat :

- en report à nouveau

Certifié Conforme
à Boulzicourt
le 29 Mai 2026

Véronique CORDIER
Trésorière

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VC